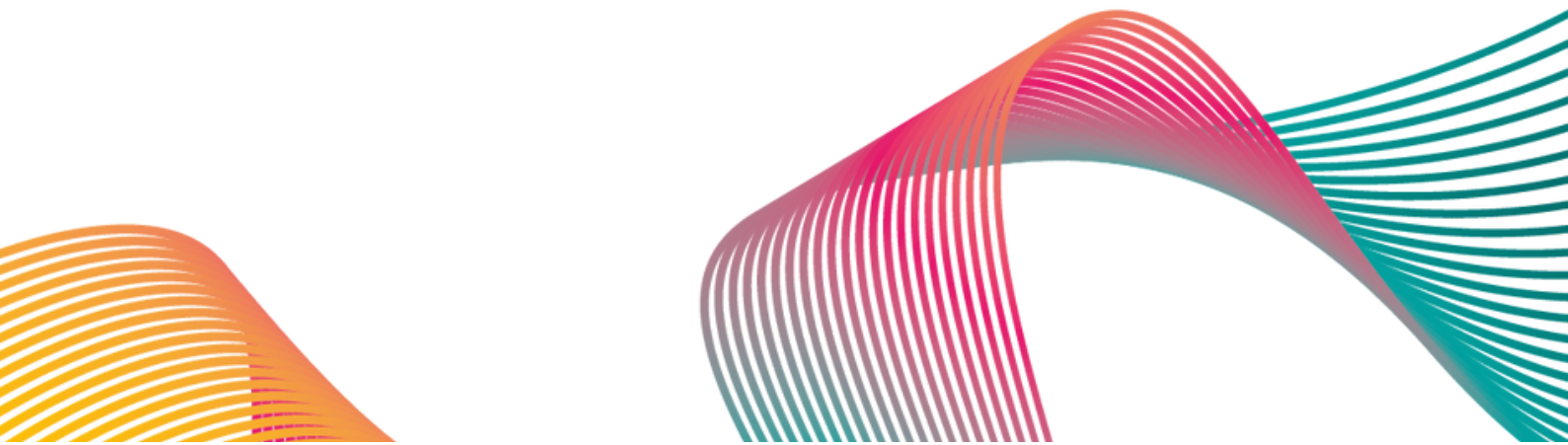




GUIDE POUR L'INCLUSION DES APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP



Édition septembre 2025

MESSAGE DE PATRICIA LUCAS

DIRECTRICE DU CFA DON BOSCO DE NORMANDIE



Chers lecteurs,

Bienvenue dans notre guide pour l'inclusion des apprentis en situation de handicap. Ce sujet est une priorité pour le CFA Don Bosco de Normandie et l'ensemble des établissements qui lui sont rattachés. Nous sommes pleinement engagés à garantir à chacun(e) d'entre vous un parcours de formation équitable, respectueux de ses besoins spécifiques et porteur de réussite.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner, vous informer et vous soutenir tout au long de votre formation. Que vous soyez un apprenti en situation de handicap, un formateur, un parent ou un partenaire, vous trouverez ici des informations essentielles pour comprendre les enjeux de l'inclusion et les moyens mis en œuvre pour la favoriser.

Nous sommes fiers de faire partie d'un réseau engagé depuis plus de 20 ans dans l'éducation inclusive. Notre objectif est de rendre notre centre accessible à tous, en offrant un environnement où chacun(e) peut s'épanouir et développer son plein potentiel. Nous mettons tout en œuvre pour identifier vos besoins, évaluer vos attentes et mettre en place des aménagements adaptés à votre situation.

Ce guide vous présentera les différentes étapes de votre parcours au sein du CFA Don Bosco, les aménagements possibles, ainsi que les partenaires qui peuvent vous accompagner dans vos démarches. Nous espérons que ces informations vous seront utiles et vous encourageront à nous faire part de vos suggestions et de vos besoins.

Ensemble, faisons de l'inclusion une réalité au quotidien. Nous sommes convaincus que la diversité est une richesse et que chaque individu a sa place dans notre communauté éducative.

Bonne lecture et bienvenue au CFA Don Bosco de Normandie !

Cordialement.

SOMMAIRE

● MESSAGE DE PATRICIA LUCAS	-----	p.02
● QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?	-----	p.04
● COMMENT SAVOIR SI JE SUIS CONCERNÉ(E) ?	-----	p.05
● COMMENT VAIS-JE VIVRE MA FORMATION ?	-----	p.06
● MES CONTACTS EN UFA	-----	p.07
● QUELS SONT LES AMÉNAGEMENTS POSSIBLES ?	-----	p.09
● QUI PEUT M'AIDER DANS MES DÉMARCHES ?	-----	p.10



QU'EST-CE QUE LE HANDICAP ?

Selon la loi du 11 février 2005 :

« Constitue un handicap toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

AUJOURD'HUI EN FRANCE (SOURCE : DREES, 2024)

14,5 MILLIONS

de personnes sont en situation de handicap (soit un français sur cinq)

80%

des handicaps sont invisibles

15%

des personnes en situation de handicap le sont depuis leur naissance

4%

des personnes en emploi ont une reconnaissance administrative de handicap

Le handicap est une notion souvent mal comprise qui recouvre une diversité de situations dont les conséquences sur l'emploi peuvent être variables.

LES FAMILLES DE HANDICAP



Handicap moteur

Lombalgie, TMS¹, rhumatisme, malformation, paralysie, AVC²... Les personnes handicapées moteur rencontrent des difficultés à se déplacer, conserver ou changer de position, effectuer certains gestes. Elles ont parfois des difficultés à oraliser.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Moins de 5% des personnes touchées par une déficience motrice se déplacent en fauteuil roulant.

1. TMS: Troubles musculo-squelettiques.
2. AVC: Accident vasculaire cérébral.



Maladies invalidantes

Hypertension, insuffisance cardiaque, diabète, allergie, eczéma, cancer, épilepsie... les maladies invalidantes entraînent une restriction d'activité en termes de mobilité ou de quantité de travail à fournir, en durée ou en intensité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

375 000 nouveaux cas de cancer sont détectés tous les ans en France. 80% des personnes reprennent leur activité dans les deux ans après le diagnostic.



Handicap psychique

Névrose, TOC³, phobies, addictions, dépression, ces différents troubles se caractérisent par des efforts permanents pour s'adapter et entrer en relation avec les autres ou des difficultés de concentration.

LE SAVIEZ-VOUS ?

À la différence du handicap mental, le handicap psychique n'affecte pas la capacité intellectuelle de la personne.
3. TOC: Trouble obsessionnel compulsif.



Handicap auditif

Acouphène ou surdité légère à profonde, la perte auditive totale est rare. Le handicap auditif se caractérise par une difficulté, voire une impossibilité à percevoir et localiser les sons et la parole.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le plus souvent les personnes sourdes ne sont pas muettes, même si dans certains cas le handicap peut s'accompagner d'une difficulté à oraliser.



Handicap mental

Trisomie 21, syndrome x fragile... Le handicap mental se traduit par des difficultés de réflexion, de conceptualisation, de communication et de décision.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Si un grand nombre de handicaps mentaux ont une cause génétique, dans 30% des cas, leurs origines restent inconnues.



Handicap cognitif

Troubles de déficit de l'attention, hyperactivité, troubles DYS, troubles du spectre autistique... Le handicap cognitif se caractérise par l'altération des processus cérébraux permettant d'acquiescer et de traiter des informations.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dyslexie (troubles de l'écriture), dysphasie (troubles du langage oral), dyspraxie (troubles de la coordination du geste), les troubles DYS sont reconnus comme un handicap à part entière.



Handicap visuel

Myopie, presbytie, strabisme, rétinite, daltonisme... Le handicap visuel a de nombreuses origines (congénitale, due à une maladie ou un accident). Il se caractérise par une perte de l'acuité visuelle pouvant aller jusqu'à la cécité.

LE SAVIEZ-VOUS ?

En France parmi le 1,5 million de personnes déficientes visuelles 14% sont aveugles et une minorité utilise le braille.

COMMENT SAVOIR SI JE SUIS CONCERNÉ(E) ?

Si vous vous pensez que l'une de ces affirmations vous correspond, alors votre parcours de formation risque d'être perturbé et nous vous invitons à en informer le référent handicap du CFA ou le référent handicap / apprentissage de l'UFA :

- ✓ J'ai des difficultés à être attentif / à me concentrer, voire je suis parfois impulsif
- ✓ J'ai des difficultés à lire / écrire et je fais de nombreuses fautes d'orthographe
- ✓ J'ai des problèmes de coordination dans mes mouvements
- ✓ J'ai des difficultés ou je ne peux pas / plus utiliser l'un ou plusieurs de mes membres
- ✓ J'ai subi un accident / une maladie qui m'a affecté de manière temporaire
- ✓ J'ai une maladie qui m'empêche de vivre normalement / a des conséquences sur mon quotidien
- ✓ J'ai du diabète
- ✓ J'ai des acouphènes
- ✓ Je suis atteint d'un asthme sévère
- ✓ Je souffre de boulimie ou d'anorexie
- ✓ Je suis dépressif
- ✓ J'ai une maladie génétique
- ✓ Je suis partiellement ou intégralement privé de l'un de mes cinq sens
- ✓ Je suis atteint d'un cancer

COMMENT VAIS-JE VIVRE MA FORMATION ?

Le CFA Don Bosco de Normandie et les 19 UFA (Unités de Formation par Apprentissage) qui y sont rattachées, font partie du réseau de l'Enseignement Catholique, engagé depuis 20 ans dans l'éducation inclusive pour rendre l'école accessible à tous.

Voici les modalités d'accueil et d'accompagnement que tous nos établissements proposent à chaque apprenti(e) en situation de handicap et / ou présentant des difficultés d'apprentissage :

01

IDENTIFICATION

De votre situation de handicap et / ou de vos difficultés par l'UFA (dossier d'inscription, rencontre sur des portes ouvertes / un salon, entretien de positionnement...)

02

ENTRETIEN D'ÉVALUATION DE VOS BESOINS INITIAL

En présence du référent handicap du CFA, du référent handicap / apprentissage de l'UFA, du responsable pédagogique de la formation, du maître d'apprentissage, de vos parents (si vous êtes mineur), d'un expert externe (si nécessaire)

03

COMMUNICATION DES AMÉNAGEMENTS

Identifiés lors de l'entretien auprès des différentes parties prenantes (sous votre accord)

04

MISE EN PLACE ET SUIVI

Des aménagements au sein de l'UFA et de l'entreprise

05

APPUI ET CONSEILS

Aux démarches administratives, sur les partenaires externes

06

BESOINS COMPLÉMENTAIRES

Si vous ou une autre partie prenante souhaitez faire un point de situation sur les aménagements mis en place

07

ENTRETIEN D'ÉVALUATION DE VOS BESOINS DE RENOUVELLEMENT

En fin de 1^{ère} année si votre formation est sur plusieurs années



Olivier BERAGUAS

Référent handicap du CFA Don Bosco

✉ qualite@cfadonbosco-normandie.org

☎ 07 88 28 27 37

Membre du réseau des référent(e)s handicap des structures normandes de formation

MES CONTACTS EN UFA

CALVADOS (14)

CaenSup Sainte-Ursule

SENECAL Lydie
06 14 94 47 10
lydie.senecal@caensup.fr

Institut Lemonnier

FLORENT Lucie
06 06 42 40 08
lucie.florent@profs.institutlemonnier.fr

Les Rosiers

CONGARD Carole
02 31 48 21 80
adjointdirection@lyceelesrosiers.fr

L'Oasis

DETERVILLE Christophe
06 84 41 40 22
referenthandicap@oasis-caen.fr

Notre-Dame de Fidélité

MAUNOURY Nadège
02 31 46 76 82

Notre-Dame de Nazareth

GROSOS Elisabeth
02 31 36 12 14
secretariatufa@elcdouvres.fr

Saint-Joseph

GARNIER Ghyslaine
02 31 98 20 19

MANCHE (50)

Bon Sauveur

ADAM Magali
02 33 72 53 53
adjointdirectionlycee@ensemblescolaire-bonsauveur.fr

Ingénieur Cachin

RAOUL Claire
02 33 23 42 91
direction@lyceecachin.fr

Institution Notre-Dame

ROSSI Fanny
flepagnot@notredamecarantan.fr

Institut Sévigné

LAPIE-DANG Emilia
02 33 50 03 64
secretariat@isevigne.org

Notre-Dame de la Providence

HEBERT Alexia
06 21 26 79 48
fcpro@ndlpavranches.fr

Institut Saint-Lô

KHAFI Fayçal
06 64 50 26 82
khafi.faycal@gmail.com

Thomas Hélye

LUCAS Sandrine
06 73 50 38 79
apprentissage.th@gmail.com

ORNE (61)

Giel Don Bosco

LAIGNEL Mélanie
02 33 67 99 00
secretariat.ufa@giel-don-bosco.org

Jeanne d'Arc

LE GOFF Véronique
06 28 92 89 58
v.legoff@jand-argentan.fr

Saint-François de Sales

DAVY Laetitia
02 33 82 43 03
ufa_adm@sfsales.fr

Saint-Thomas d'Aquin

BEAUCHE Laurence
02 33 64 90 79
laurence.beauche@staflers.fr

SEINE-MARITIME (76)

Institut Mesnières

BAILLEUL Sandrine
02 35 93 10 04
sandrine.bailleul@cneap.fr

CARTOGRAPHIE DES UFA

Nous sommes prêts à vous accueillir dans l'une de nos 19 UFA réparties sur la région Normandie, et mettre tout en œuvre pour vous permettre de suivre votre formation dans les meilleures conditions !



QUELS SONT LES AMÉNAGEMENTS POSSIBLES ?

Dans un 1^{er} temps lors de l'entretien d'évaluation initial, puis à tout moment pendant votre formation, vous aurez la possibilité d'exprimer vos besoins auprès des référents du CFA et de l'UFA. Dans le respect d'une démarche concertée, ils vous proposeront des aménagements adaptés à votre situation, dont voici une liste non exhaustive :

- ✓ Aménagement du cursus sur une durée plus longue
- ✓ Supports de cours adaptés au handicap
- ✓ Prêt de matériel adapté (fauteuil ergonomique, repose-pied...)
- ✓ Prêt d'outils informatiques ou logiciels adaptés (stylo lecteur, clavier braille, souris ergonomique...)
- ✓ Temps de soutien individuel
- ✓ Séances de remédiation cognitive
- ✓ Non prise en compte des fautes d'orthographe
- ✓ Prêt ou utilisation d'un ordinateur pendant les cours / les examens
- ✓ Temps de pause autorisé en cours / en examen
- ✓ Temps majoré lors des examens et partiels écrits / oraux
- ✓ Aide humaine pour les examens (lecteur / scripteur)
- ✓ Salle spécifique
- ✓ Autre(s) aménagement(s) selon vos besoins

NB : tous ces aménagements sont mis en place par l'équipe pédagogique de l'UFA et gérés administrativement par le CFA dans le cadre du coût contrat majoré avec l'OPCO de votre entreprise. Alors n'hésitez pas à vous faire connaître auprès du référent handicap du CFA !

QUI PEUT M'AIDER DANS MES DÉMARCHES ?

1 LES MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES (MDPH)

Les principales missions de la MDPH sont :

- L'accueil et l'information des usagers et la réception des demandes
- La coordination des différents intervenants
- Le traitement de différentes demandes de prestations (AAH, PCH, cartes de transport...)
- Le traitement des demandes de RQTH
- La conciliation interne et le traitement amiable des litiges

Contacts :

- Calvados : 0 800 10 05 22 – mdph@calvados.fr
- Eure : 02 32 31 96 13 – mdph-eure@eure.fr
- Manche : 02 33 05 55 50 – mda@manche.fr
- Orne : 02 33 15 00 31 – mdpho@orne.fr
- Seine-Maritime : 02 32 18 86 87 – mdph@seinemaritime.fr



2 L'ASSOCIATION DE GESTION DU FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES (AGEFIPH)

L'AGEFIPH a pour mission de soutenir le développement de l'emploi des personnes handicapées. Elle propose pour cela des services et des aides financières notamment à destination des particuliers, qui peuvent prendre différentes formes : financement d'équipements liés au handicap, aide humaine, participation aux frais de déplacement, aide à l'insertion professionnelle.

+ d'informations :

- [AGEFIPH Normandie](#)



3 LE FONDS POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LA FONCTION PUBLIQUE (FIPHFP)

Le FIPHFP est l'équivalent de l'AGEFIPH, mais pour les employeurs du secteur public (fonctions publiques territoriale / hospitalière / d'État).

+ d'informations :

- [FIPHFP Normandie](#)



QUI PEUT M'AIDER DANS MES DÉMARCHES ?

4 LA RESSOURCE HANDICAP FORMATION (RHF)

La RHF s'adresse à tout acteur de la formation relevant du champ d'intervention de l'AGEFIPH :

- Organisme de formation professionnelle ou CFA ayant besoin d'un appui à la recherche de solutions d'aménagement pour une situation individuelle
- Demandeur d'emploi, salarié ou alternant porteur d'un projet de formation validé
- Référent de parcours identifiant un risque de situation de handicap en formation, et qui souhaite bénéficier d'un appui pour coconstruire avec l'organisme de formation visé et la personne, une proposition de parcours aménagé

Contact :

Pascale LOBREAU

- 02 31 93 64 86 – accueil.rhf@rhf-normandie.fr



**Ressource Handicap
Formation**

5 CAP EMPLOI

Cap Emploi a pour mission d'accompagner vers et dans l'emploi les personnes handicapées et leurs employeurs. Ils sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Cap Emploi s'adresse à tout demandeur d'emploi, bénéficiaire de la RQTH, et dont le handicap constitue le frein principal pour accéder à l'emploi.

Contacts :

- Calvados : 02 31 93 24 24 – capemploi14@capemploi14.com
- Eure : 02 32 28 43 64 – contact@capemploi27.com
- Manche : 02 33 72 55 10 – agneaux@capemploi50.com
- Orne : 02 33 31 01 – alencon@capemploi61.com
- Seine-Maritime : 02 35 22 71 21 – secretariat@capemploi76lehavre.com (Le Havre)
02 35 03 74 68 – contact.rouen@capemploi76rd.fr (Rouen-Dieppe)

CAP EMPLOI
Handicap, recrutement & maintien



Un accompagnement
durable



Don Bosco
de **Normandie**

UNE FORMATION AUJOURD'HUI,
UN MÉTIER DEMAIN

535, boulevard de la paix – 14200 HÉROUVILLE SAINT-CLAIR

02 31 94 33 54 – secretariat@cfadonbosco-normandie.org

www.cfadonbosconormandie.fr